
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 8 juillet 2020 à 9 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 07.

Noter que le retard est dû à des problèmes techniques.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 9 H 07 ET SE TERMINE À 9 H 24.

CA20 16 0224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020, À 9 H

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2020, à 9 h, tel que proposé, en modifiant le montant apparaissant au point 30.02 pour le remplacer par 88 060,29 \$,

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par cette proposition n'est pas appuyée

DE RETIRER le point 47.01 et le reporter à la prochaine séance ordinaire du conseil.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

40. Toute séance extraordinaire du conseil comprend une période de questions au début de la séance. Les questions des personnes présentes doivent se rapporter uniquement aux sujets à l'ordre du jour (Règlement AO-468).

Une des questions reçues dans le cadre de la présente séance ne se rapporte pas aux sujets inscrits à l'ordre du jour et n'a donc pas été traitée par le conseil (art. 40 - *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*).

Il est annoncé qu'un suivi administratif sera fait sur cette question

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 9 H 28 ET SE TERMINE 9 H 42.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
MARC POULIN	Pourquoi les ententes du fond Covid déposées en 30.08 le 1 ^{er} juin dernier et donc l'adjudication a été jugée illégale par le contrôleur général, n'ont toujours pas fait l'objet d'un vote au conseil ?
PIERRE LACERTE	<p>Au point 47.01 il est question d'une résolution relativement aux immeubles situés au 1250 - 1280 (Erreur! Il s'agit plutôt du 1250 -1260) avenue Bernard. On parle d'une demande d'approbation d'un PIIA relativement à des modifications au rez-de-chaussée et au sous-sol de cet immeuble.</p> <p>Cette portion de l'immeuble avait fait l'objet de deux demandes de permis.</p> <p>Le premier permis, délivré le 25 mai 2015, permettait l'aménagement d'un <u>bain rituel</u> purificateur au sous-sol, dans le local qu'occupait l'ancienne rôtisserie <i>Fusée</i>.</p> <p>Le deuxième permis, délivré le 19 juin 2015, donnait droit à l'aménagement d'une «<u>salle polyvalente</u>» dans les 1 636 pi² du sous-sol et du rez-de-chaussée qu'occupait l'ancien club <i>Passeport Vidéo</i>, au 594 Champagneur.</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>Or en me rendant à la page 21 de l'affiche annonçant la séance extraordinaire du Conseil de ce matin, je constate qu'<u>on ne parle plus</u> d'un bain rituel et d'une salle polyvalente, on lit plutôt ceci:</p> <p>« le projet vise la transformation du sous-sol et du rez-de-chaussée afin d'aménager une synagogue. »</p> <ul style="list-style-type: none"> – Vu la contestation non résolue devant les tribunaux du projet de synagogue de plus de 7 000 pi² dans ce même immeuble; – Vu qu'en 2015 les permis <u>n'ont pas été délivrés</u> pour l'établissement d'un lieu de culte; – Vu le rejet du référendum du 20 novembre 2016 par une majorité des résidants qui seraient affectés par l'établissement de tout nouveau lieu de culte sur la portion commerciale de l'avenue Bernard; – Vu que cette question n'était même pas à l'ordre du jour de la séance régulière du 2 juillet 2020 et qu'aucune présentation du projet n'y a été faite; – Vu qu'il n'y avait alors aucune urgence de la faire adopter en séance extraordinaire <p>Comment justifiez-vous l'adoption, en pleine période de vacances, d'une résolution de cette importance qui va à l'encontre de la volonté clairement exprimée de la majorité des citoyens?</p> <p>Comment pouvez-vous faire fi des modalités et des conditions stipulées sur les permis délivrés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine pour cet endroit?</p>
MICHELINE MARANDA	<p>Si je comprends bien, avec l'abrogation du fonds COVID de 75 000\$ au dernier conseil, mais que vous avez dit vouloir réinstaurer, et la Motion du conseil d'aujourd'hui, les organismes qui voulaient bénéficier de ce fonds vont devoir soumettre une nouvelle demande et attendre que le comité de sélection se mobilise à nouveau pour en refaire l'analyse. En quoi ceci est plus efficace que d'avoir simplement voté au conseil les subventions la semaine dernière ou cette semaine? Quelle est la logique?</p>
DOMINIQUE STERLIN	<p>PPourriez vous nous préciser en quelle mesure le projet en développement sur Bernard et Champagneur (sud ouest) respectera le résultat du référendum tenu en novembre 2016 ?</p>
FRANÇOIS-XAVIER HÉBERT	<p>Question en lien avec le point 47.01 de l'ordre du jour.</p> <p>La Cour supérieure du Québec est saisie de ce dossier. Pourquoi vouloir faire avancer ce dossier sans attendre un jugement juste et impartial? Pourquoi (encore une fois) ignorer les citoyens d'Outremont qui se sont prononcés contre ce projet lors du référendum de 2016? Et surtout, pourquoi le faire furtivement au cours d'une séance extraordinaire pendant l'été?</p>
CÉLINE FORGET	<p>L'ordre du jour de ce matin 8 juillet est précédé de l'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 interdisant l'accès des salles du Conseil par les citoyens en raison de la Covid-19.</p> <p>Pourtant, un nouvel arrêté ministériel a été émis le 4 juillet dernier mentionnant que le public est à nouveau admis aux séances du conseil et aux assemblées publiques municipales avec le respect du 2m de distanciation.</p> <p>Pour le respect de la démocratie, il faudrait reporter cette séance de ce matin et la tenir conformément aux directives ministérielles en présence de citoyens dans la salle du Conseil.</p>

CA20 16 0225

AFFECTER UNE SOMME DE 100 000 \$ (NET DE RISTOURNES) À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ DES PARCS AFIN DE RÉALISER DIVERS TRAVAUX PAYSAGER VISANT L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES TERRAINS ET ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ, L'AGRICULTURE URBAINE ET LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ARBORICOLE ET HORTICOLE - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AFFECTER un montant total maximal de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole.

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tous contrats liés à ce projet.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1200465005

CA20 16 0226

AUTORISER L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DU PARC INFORMATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES PHASES I ET II DU PROGRAMME DE DÉSUÉTUDE INFORMATIQUE POUR UN MONTANT TOTAL DE 88 060,29 \$ TOUTES TAXES INCLUSES - DÉPENSES PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER l'acquisition de divers équipements du parc informatiques de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique;

D'AUTORISER une dépense au montant de 88 060,29 \$ à cette fin ;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA20 16 0227

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (AO-460) - AJOUT D'UN POUVOIR DÉLÉGUÉ À

LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT VISANT LA CONCLUSION D'ENTENTE ET L'AUTORISATION DE DÉPENSES À DES ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DES MESURES D'URGENCES DÉCOULANT DE LA COVID-19

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 juillet 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER avec changement le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

L'objet de ce règlement vise à déléguer à la Direction d'arrondissement le pouvoir de conclure des ententes et autoriser des dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE PRÉVOIR à l'article 24.2, que la composition du comité de sélection devra être préalablement approuvée par le Conseil.

CETTE PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

DE PRÉVOIR au projet de règlement que les ententes de subvention soient déposées intégralement sur le site internet de l'arrondissement à l'attention des élu(e)s et des citoyens.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

SECOND AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE PRÉCISER au projet de règlement que la modification réglementaire ne soit pas rétroactive.

CETTE PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean -Marc Corbeil

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

40.01 1206695014

CA20 16 0228

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX L'IMMEUBLES SITUÉS AU 1250-1280, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À DES MODIFICATIONS AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU SOUS-SOL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 juin 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397027

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

1250-1260, avenue Bernard :

Avec les réserves suivantes :

- Fournir un échantillon revêtement qui sera utilisée pour murer les ouvertures du sous-sol, afin de s'assurer de l'intégration des interventions ;
- Pour la façade Bernard, utiliser du verre clair et non givré ;
- Respecter la largeur des huisseries des fenêtres résidentielles pour les nouvelles fenêtres sur Champagneur ;
- S'assurer qu'il y ait un linteau de pierre au-dessus de la fenêtre du rez-de-chaussée à droite de la façade Bernard.

Avec la suggestion suivante :

- La porte de l'espace de chargement pourrait s'agencer avec la couleur de la brique.

et 1280, avenue Bernard

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01 1207397027

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 9 H 57.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.